

BULLETIN DE PARIS No. 2008-031

DATE: 3 décembre 2008
DATE EFFECTIVE: 19 décembre 2008

NOUVELLE VERSION DE L'INSTRUCTION NI 3-03

Sommaire:

Ce Bulletin annule et remplace l'Instruction NI 3-03 précédemment publiée par l'avis n° 98-240 du 23 juillet 1998 informant les membres des modalités de calcul de l'indice CAC 40® utilisé comme cours de liquidation le jour de l'échéance du contrat à terme ferme et des contrats d'options sur l'indice CAC 40®.

CHAPITRE 1 : DÉFINITIONS

Article 1

L'indice de liquidation calculé et diffusé le troisième vendredi du mois sert d'ultime cours de compensation au contrat à terme sur indice CAC 40® arrivant à échéance et de référence pour l'exercice automatique des contrats d'options sur l'indice CAC 40® dans la monnaie le jour de leur échéance.

Il permet de déterminer les règlements financiers consécutifs :

- d'une part aux assignations des positions prises sur les options sur l'indice CAC 40® résultant de cet exercice automatique,
- d'autre part à la liquidation des contrats à terme ferme sur l'indice CAC 40® non dénoués à l'échéance.

CHAPITRE 2 : MODALITÉS DE CALCUL

Article 1

L'indice de liquidation correspond à la moyenne arithmétique de tous les indices calculés et diffusés le jour de l'échéance entre 15h40 et 16h00 (Heure de Paris). Il est basé sur les 81

Web site: www.nyx.com/liffe

Les marchés dérivés d'Euronext ("Euronext.liffe") incluent les marchés dérivés gérés par Euronext Amsterdam, Euronext Bruxelles, Euronext Lisbonne, Euronext Paris et LIFFE Administration & Management respectivement les marchés d'Amsterdam, Bruxelles, Lisbonne, Paris et Londres. Euronext fait partie du groupe NYSE Euronext
Euronext N.V. | PO Box 19163 | 1000 GD Amsterdam | The Netherlands

valeurs de l'indice CAC 40® (une valeur toutes les 15 secondes) publiées entre 15:40:00 et 16:00:00. L'indice moyen de liquidation ne comporte qu'un chiffre après la virgule.

Article 2

En cas d'incidents techniques ou d'évènements exceptionnels de marché faisant obstacle au calcul de l'indice de liquidation pendant tout ou partie de la période de référence, les modalités applicables pour déterminer la valeur de cet indice sont stipulées dans l'annexe jointe à la présente instruction.

Pour toute question relative à ce Bulletin merci de bien vouloir contacter:

Paris Derivatives Sales Team

+33 (0)1 49 27 16 30

paris.sales@liffe.com

PARIS NOTICE No. 2008 – 031

ISSUE DATE: 3 December 2008
EFFECTIVE DATE: 19 December 2008

REVISED VERSION OF INSTRUCTION NI 3-03

Executive Summary

This Notice cancels and replaces Instruction NI 3-03 previously published with Avis n° 98-240 dated 23 July 1998. It informs members of the administrative procedures for the calculation of the CAC 40® Index figure used as Exchange Delivery Settlement Price (“EDSP”) on the Last Trading Day of the CAC 40® Index Future and Options Contracts.

CHAPTER 1: DEFINITIONS

1. The « EDSP » is calculated and disseminated on the third Friday of the month. It is used as final settlement price for the CAC 40® Index Future Contract on the last trading day of a maturity and is the reference for automatic exercise of the CAC 40® Index Options that are In The Money on their expiration date.

It determines the amounts to be paid or received to settle:

- Assigned positions in CAC 40® Index Options resulting from automatic exercise,
- CAC 40® Futures Contracts that are still open on the delivery date.

CHAPTER 2: CALCULATION PROCEDURES

1. The « EDSP » is the average of all index values calculated and disseminated between 3:40:00 pm and 4:00:00 pm (Paris time) on the expiration/delivery date. It is based on the 81 figures of the CAC 40® Index (one figure every 15 seconds) disseminated between 3:40:00 pm and 4:00:00 pm. The average closing settlement index includes only one decimal place.

2. If, because of technical difficulties or exceptional market circumstances during the reference period, the “EDSP” cannot be calculated during all or part of the reference period, the alternative method described in the Appendix attached to this Notice shall apply.

For further information in relation to this Notice, Members should contact:

Paris Derivatives Sales Team

+33 (0)1 49 27 16 30

paris.sales@liffe.com

ANNEXE AU BULLETIN No. 2008 – 031

L'objet de la présente annexe est de préciser les règles retenues par Euronext Paris S.A. pour la détermination de l'indice de liquidation en cas d'indisponibilité totale ou partielle de l'indice pendant la période du calcul de cet indice de liquidation..

1 - INDISPONIBILITE TOTALE DE L'INDICE PENDANT LA PERIODE DE REFERENCE

En cas d'indisponibilité totale de l'indice pendant toute la période de référence l'indice de liquidation correspond à la moyenne arithmétique des cours cotés sur la deuxième échéance du contrat à terme ferme CAC 40® de 15h40 mn à 16h00, corrigée de l'écart constaté à la clôture de la séance précédente entre les cours de compensation des deux échéances les plus proches du contrat à terme ferme CAC 40®.

Exemple :

- en J - 1, les deux échéances du contrat à terme ferme CAC 40® les plus proches sont compensées avec un écart de - 9, 5 points;
- en J, l'indice est indisponible pendant toute la période de référence;
- la moyenne des cours cotés sur la deuxième échéance du contrat à terme ferme CAC 40® entre 15h40 et 16h00 s'établit à 3 558;
- l'indice de liquidation correspond à cette moyenne corrigée de l'écart constaté la veille:
 $3\ 558 - 9,5 = 3\ 548,50$, soit un indice de liquidation de 3 548,5.

2 - INDISPONIBILITE PARTIELLE DE L'INDICE PENDANT LA PERIODE DE REFERENCE

Si l'indisponibilité de l'indice survient pendant la période de référence, l'indice de liquidation résulte d'une part de la moyenne des valeurs de l'indice disponibles entre 15h40 et 16h00, d'autre part de la moyenne des cours cotés sur la deuxième échéance du contrat à terme ferme CAC 40® pendant la ou les périodes d'indisponibilité de l'indice. La moyenne calculée sur la base des cours du contrat à terme ferme CAC 40® est corrigée de l'écart constaté à la clôture de la séance précédente entre les cours de compensation des deux échéances les plus proches du contrat à terme ferme.

L'indice de liquidation correspond à la moyenne arithmétique de tous les indices calculés et diffusés le jour de l'échéance entre 15h40 et 16h00, et d'une pondération appropriée de la moyenne arithmétique issue de la deuxième échéance du contrat à terme ferme de sorte que le calcul soit basé sur l'équivalent de 81 observations.

Exemple :

- en J - 1, les deux échéances les plus proches du contrat à terme ferme CAC 40® sont compensées avec un écart de - 9,5 points ;
- en J, l'indisponibilité de l'indice survient à 15 h 45 et 21 indices ont déjà été diffusés dont la moyenne arithmétique est de 3 564,08 ;
- la moyenne des cours cotés sur la deuxième échéance du contrat à terme ferme CAC 40® entre 15 h 45 et 16 h 00 s'établit à 3 570,12
- cette moyenne est corrigée de l'écart constaté la veille: $3\ 570,12 - 9,5 = 3\ 560,62$;
- l'indice de liquidation correspond à la moyenne des indices disponibles, affectée de la pondération 21, et à la moyenne des cours du contrat à terme ferme, affectée de la pondération 60, soit :

$$\frac{3\ 564,08 \times 21 + 3\ 560,62 \times 60}{81} = 3\ 561,5170... \text{ soit } 3\ 561,5$$